



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté de validation de l'élection du Conseil général

Le Conseil communal de Lignières,
Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,
Vu l'arrêté de la Chancellerie d'Etat du 7 mars 2024 déclarant élus tacitement pour la période administrative
2024-2028, les candidates et les candidats au Conseil général figurant sur les listes déposées
à la Commune de Lignières,
Vu la publication effectuée dans le Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel n° 10,
du 8 mars 2024,
Considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête :

Article unique.- L'élection du Conseil général pour la période administrative 2024-2028 est validée.

Lignières, le 18 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Cédric Hadorn

Serge Gaillard